

Nombre de Conseillers	
En exercice : 29	
Présents : 22	Pour : 28
Procurations : 6	Contre :
Absent excusé : 1	Abstentions :
Votants : 28	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC
Séance du 11 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 5 juillet 2022

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, J-A BIDET, F PINEL, S LEMAÎTRE, P PINEL, J-N RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E ROINÉ, E COURTOIS, N BOISSIÈRE, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, W BOUDAUD, E CHINCHOLE

PROCURATIONS : D JULIENNE à I CHARTIER, C IMPARATO à C MICHEL, P COUBARD à JP JOUTARD, B LEFORT à K BOMBRAY, F FERRÉ à M HOLOWAN, O PLOQUIN à W BOUDAUD

ABSENT EXCUSÉ : L MÉNORET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K COSSET

OBJET : 2022-49 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour faire suite aux différentes évolutions des services et de la carrière des agents, Monsieur le Maire, propose les créations et suppressions postes présentées ci-dessous :

Les modifications proposées sont les suivantes :

Filière administrative :

- création d'un poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet, responsable des Ressources Humaines, suite à la réussite du concours de rédacteur par l'agent exerçant actuellement ces fonctions.

Filière animation :

- création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet pour permettre l'intégration directe d'un agent actuellement adjoint technique au sein des affaires scolaires et assurant des missions sur le temps méridien et à l'accueil périscolaire. Ce changement de filière permettrait à l'agent de passer l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2^e classe.

Filière culturelle :

- suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine : l'agent occupant le poste d'agent mutualisé avec la commune de Casson a été remplacé par un adjoint du patrimoine principal de 2^e classe

Filière médico-sociale :

- suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, suite au changement de service d'un agent et son intégration comme adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- création d'un poste d'ATSEM principale de 2^e classe à temps non complet pour permettre l'intégration directe d'un agent actuellement adjoint technique principal de 2^e classe et exerçant des fonctions d'ATSEM

Filière technique

- création d'un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet, pour permettre le recrutement du nouveau chef d'équipe Patrimoine bâti ;
- Suppression de 4 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet suite au départ à la retraite d'un agent, remplacé par un adjoint technique, intégration d'un agent comme ATSEM principal de 2^e classe et 2 postes non pourvus
- Suppression d'un poste d'adjoint technique suite à l'intégration d'un agent comme adjoint d'animation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 4 juillet 2022

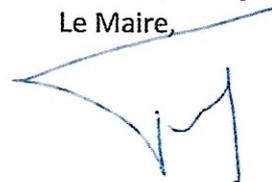
1. **APPROUVE** les modifications proposées au tableau des effectifs ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

La Secrétaire de séance,



Karen COSSET

POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 11 juillet 2022
Le Maire,



Jean-Pierre JOUTARD



Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr

TABLEAU DES EFFECTIFS

	catégorie	Emplois budgétaires proposés au CM du 11/07/2022		
		emplois permanents à temps complet	emplois permanents à temps non complet	total
Filière administrative				
Attaché principal	A	2	0	2
Attaché	A	1	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2
Rédacteur	B	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	5	0	5
Adjoint administratif	C	3	0	3
Total filière administrative		14	0	14
Filière animation				
Animateur	B	1	0	1
Adjoint d'animation	C	0	1	1
Total filière animation		1	1	2
Filière culturelle				
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	C	1	0	1
Adjoint du patrimoine	C	0	0	0
Total filière culturelle		3	0	3
Filière médico-sociale				
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	C	1	0	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	C	0	1	1
Educateur de jeunes enfants	A	2	1	3
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	0	1	1
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	0	2	2
Agent social principal de 2ème classe	C	0	2	2
Agent social	C	0	2	2
Total filière médico-sociale		3	9	12
Filière police municipale				
Brigadier-Chef principal	C	1	0	1
Gardien-Brigadier	C	1	0	1
Total filière police municipale		2	0	2
Filière technique				
Ingénieur	A	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1
Agent de maîtrise	C	3	0	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	0	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	7	10
Adjoint technique	C	4	12	16
Total filière technique		14	19	33
TOTAUX		37	29	66

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2022-49 MODIFICATION TABLEAU EFFECTIFS

Date de transmission de l'acte : 22/07/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/07/2022

Numéro de l'acte : 20220722-03 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20220711-20220722-03-DE

Date de décision : 11/07/2022

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. création, transformation de postes / tableau des effectifs